

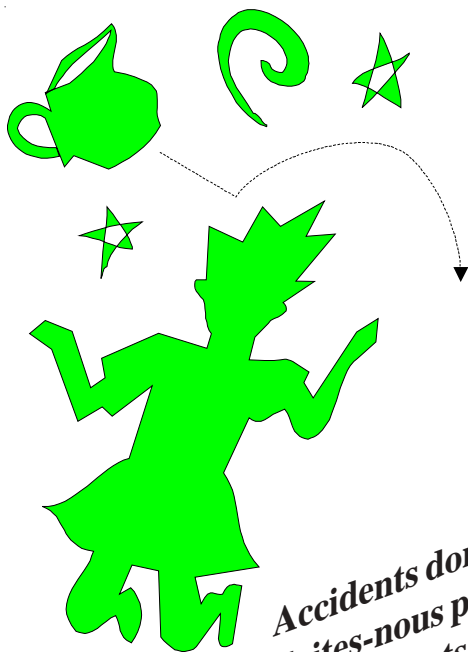


UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS

Le Consommateur du 95

N° 83- 0,76€
4^{ème} Trimestre 2001
ISSN 0292-1146

Union locale UFC de la Vallée de Montmorency



*Accidents domestiques.
Faites-nous part
des accidents dont vous
avez eu connaissance.*



Un grand merci à tous ceux qui ont répondu à notre appel de renouvellement d'adhésion. Notre relance désespérée, pour pouvoir, entre autres, payer notre enquêteur qui fait un travail irremplaçable, a porté ses fruits puisque 35 "très anciens adhérents" (c'est à dire qui n'avaient pas payé leur adhésion depuis parfois quelques années) nous ont rejoint avec, parfois, un chèque conséquent (jusqu'à 500F). Cet argent frais nous a permis de tenir jusqu'à la fin 2001 alors que nous étions pessimistes lorsqu'au début 2001 nous vous avons présenté nos objectifs qui conduisaient presque inévitablement l'association dans le rouge.

Merci donc à vous tous et souhaitons qu'il en soit de même en 2002

SOMMAIRE

- **Bouillotte + micro-ondes = danger ?**
- **Liste noire de la VPC**
- **Litiges**
- **Bilan financier année 2001**

Attention aux bouillottes pour enfants

La Commission de Sécurité des Consommateurs nous informe :

Les consommateurs qui ont acheté des bouillottes pour enfants doivent être vigilants. Deux incidents se sont récemment produits, dont l'un a provoqué des brûlures légères chez un tout-petit.

Certains matériels contiennent des sacs de noyaux de cerises qui doivent être préalablement réchauffés. Ces sacs, une fois placés dans la bouillotte, restituent la chaleur emmagasinée. Mais si on les **chauffe dans un four à micro-ondes** les noyaux peuvent sembler peu chauds alors que leur coeur est à haute température. Une fois placés dans le lit la bouillotte continue alors à chauffer et peut soit brûler l'enfant, soit, même, provoquer un incendie !

Liste noire de la VPC

Liste noire : certains d'entre vous nous en demandaient une; Nos amis de l'UFC-QUE CHOISIR QUIMPER l'on faite ! En effet, nos boîtes aux lettres (électroniques ou pas) fourmillent de plaintes émanant de consommateurs abusés par des sociétés qui leur promettent monts et merveilles, encaissent les chèques envoyés et... n'expédient rien (ou presque) en retour.

Les enseignes étrangères

APPLIANCE DIRECT 5(Suisse)
CENTRE ADMINISTRATIF EUROPEEN DES GAINS (Suisse)
COMPTOIR DE FRANCE (Pologne)
DIRECT DIFFUSION (Suisse)
DIRECT MAIL (Belgique)
DIRECT MARKET (Suisse et Pays Bas)
DISCOUNT VPC (Suisse)
DONA ELVIRA (Autriche)
EURO DIFFUSION (Autriche)
EURO DISCOUNT (Belgique et Suisse)
EURO GLOBE (Allemagne et Autriche)
GLOBE MARKET (Allemagne)
INTER DISTRIBUTION (Suisse)
INTER MAILING (Suisse)
INTERNATIONAL DISCOUNT (Belgique, Suisse, Allemagne)
LA MAISON DES BIJOUX (Suisse)
LA MAISON DU CUIR (Suisse)
NEW MAIL (Suisse)
NORD EXPRESS DISTRIBUTION (Allemagne)
PRESTIGE MAILING (Suisse)
PARA HOLDING (Autriche)
PRIMA SELECT (Allemagne)
PROGRESS MAIL (Pays Bas)
PROMAIL (Suisse)
PROMO DIRECT (Belgique et Suisse)
RICHESSSE IMMEDIATE (Suisse)
SAMANTHA (Autriche)
STAR SHOP (Allemagne et Belgique)
VIP REMISES (Suisse)

Groupe PROMONDO

Rappelons que la SARL Promondo (Nice) a repris l'exploitation des enseignes commerciales de PLANETE SCHOPPING (elles-mêmes issues du groupe FRANCE DIRECT SERVICE)

Exemple d'arnaque

(Nous l'avons choisi plutôt grosse, ce qui n'a pas empêché certains de se laisser tenter !)

Si vous voulez faire fortune, devenez rapidement riche grâce à ma "boite miracle"

Il vous suffit de l'acheter puis de la tenir dans la main en prononçant à haute voix les mots : "Richesse immédiate !"

Ensuite il n'y a plus qu'à attendre...

Certains attendent encore et nous en ont fait part !

C'est gros et... ça marche ! Alors imaginez ce que ça peut donner lorsque le message est plus subtil !

Nous y retrouvons donc :

BIEN ETRE ET CONFORT
CENTRE DE RECLAMATION D'ESPECES
C.F. DIFFUSION
CENTRE INTERNATIONAL DES PRIX (CIDP)
CENTRE NATIONAL AIR ET ESPACE
CLUB FAMILIAL
CLUB FLEURI SOL
CUISINE ET ASTUCES
EDITIONS SAVOIR ET TRADUCTION
EVE DUPRE
FLORENTINA BIJOUX
GLOBE MARKET
et d'autres encore car il n'y a aucune raisons pour qu'il n'en naisse pas de nouvelles régulièrement...

Qu'y faire ? Rien, à part être vigilant et ne pas répondre à n'importe quelle annonce.

Litiges

Achat de logement : Attention !

"Madame, monsieur, je me permets de vous écrire pour un problème auquel je suis confronté depuis plus d'un an : J'ai acheté un pavillon, lequel m'a été vendu avec mention aucuns travaux à prévoir. N'étant pas «expert» en matière de travaux, j'ai fait confiance à l'agence immobilière, et aux vendeurs. Mais cette maison entièrement rénovée, s'est avérée dotée d'une toiture en piteux état. L'ayant visitée durant le mois d'août, je n'ai pu me rendre compte de ce problème d'humidité ; Et pourtant... Chaque jour, entre les odeurs de pourriture, les plafonds qui se

Et si l'on nous parlait français !

Lu dernièrement sur des emballages de jambon de la marque PRISUNIC :

"A consommer jusqu'au 15 mars 2001"

Le client, qui venait d'acheter le produit le 10 mars, a vainement tenté de consommer son jambon jusqu'au 15 mais il n'a pas pu le garder en bouche aussi longtemps... C'est à force de se contenter d'un français approximatif que l'on finit par ne plus se comprendre et, parfois, que l'on tombe dans les pièges tendus par les sociétés de Vente Par Correspondance qui, elles, utilisent souvent toutes les ficelles du français et de sa rigueur pour faire croire que l'on vient de gagner quelque chose de faramineux.

Le "service consommateurs" de PRISUNIC, contacté à ce sujet, n'a pas daigné nous répondre. Dommage pour lui car c'est en négligeant ce genre de choses que l'on finit par faire une bourde énorme dans un domaine plus grave et que l'on se retrouve racheté par une société plus puissante et... chômeur ! ♥

dégradent, qui craquellent, le bois qui pourrit, les fenêtres embuées, les murs qui moisissent... Changer tout cela me reviendra à plus de cinquante mille francs. Alors est-ce un vice caché ? Ais-je un recours légal ?..."

Réponse : Dans votre cas, il semblerait qu'il n'y ait pas grand chose à faire contre le vendeur, car pour l'achat d'une maison l'acquéreur achète en toute connaissance de cause (il est conseillé, lorsqu'on s'est arrêté sur un tel futur achat, de faire venir un architecte ou un entrepreneur pour qu'il donne son avis) ♥

Se méfier d'Internet

M. O. (e-mail) : "Bonjour, J'ai gagné au tirage de duoloto.com. Ils m'ont dit que je recevrai un chèque sous 60 jours. J'attends toujours. Malgré plusieurs courriers, rien ! Leur dernière réponse m'a promis mon gain dans les prochains jours. Toujours rien. Que puis-je faire ?

Merci pour votre aide."

Courrier de "duoloto" : J'accuse réception de votre courrier - nous tenons à nous excuser de cette situation. Nos partenaires financiers ont changé depuis les tout premiers tirages - or, vu que ce sont eux qui libellent les chèques, le résultat est celui que vous voyez. Les paiements de certains tirages sont donc effectués par notre secrétariat, ce qui provoque de gros retards (à titre d'exemple, nous nous trouvons actuellement dans la situation absurde de devoir commander de nouveaux chèquiers pour cause de rupture)- le problème est logistique, il y a des milliers de chèques à remplir (pour les tirages suivants, le paiement est géré par une société spécialisée). Bien entendu, cela ne nous excuse pas - à nous de trouver un moyen de vous envoyer votre chèque et de ne pas trahir la confiance que vous nous avez montré en jouant chez nous - c'est ce qu'on s'efforce de faire de notre mieux et au plus vite. Merci de votre patience et à bientôt: vous toucherez votre gain dans les tous prochains jours. L'équipe Duoloto.

Notre avis :

Internet n'est pas un espace de "non droit" où tous les coups sont permis, comme certains l'ont dit, mais...

C'est un espace planétaire et lorsque vous "surfez", vous savez rarement dans quel pays vous êtes en train d'atterrir. Or, ce sont les règles de ce pays d'accueil qui peuvent s'imposer à vous à la suite du moindre "clic de souris". Dans le cas présent, imaginons que "duoloto" soit basé aux USA. Il conviendrait alors à M.O. d'aller saisir la justice américaine pour faire valoir ses droits. Il aurait de fortes chances de gagner, mais, dans la pratique, il faut bien reconnaître que son voyage aux USA pour raison de justice est irréaliste et que M.O. s'est fait "arnaquer" !

Il est donc important, sur Internet, de ne pas cliquer sur n'importe quoi, que ça bouge ou que ça ne bouge pas !

A propos d'arnaque sur Internet, **IBC (messagerie rose ; voir l'un de nos précédents bulletins)** sévit toujours et semble avoir pris pied sur Internet.

On nous a signalé que la société en question agirait par le biais de sites internet complices, un kit de connexion serait téléchargé à l'insu de l'utilisateur qui, "surfant" tranquillement sur le "net" n'y verrait que du feu. (Avertissement : Les explications suivantes sont pour ceux qui comprennent de quoi il s'agit) Le fichier chargé s'autoexécuterait alors à la fin du téléchargement, déconnecterait l'utilisateur puis composerait le numéro d'IBC.

En résumé, c'est votre ordinateur qui, seul, compose le numéro de la messagerie rose, y jette un coup d'oeil (il serait intéressant de savoir ce qu'il en pense) et... C'est vous qui recevez la facture d'IBC.

Mais dans ce cas, il y aura tout de même une morale à l'histoire, surtout pour ceux qui ne se laissent pas intimider par IBC et ses sociétés de recouvrement : vous ne payez rien, vous nous contactez et on finira bien par trouver une parade informatique à ce type d'arnaque. ♥

**Comme chaque année,
la trésorière de l'UFC "Vallée de Montmorency"
parle de chiffres...**

RECETTES

Au compte courant au 1er janvier 2001	344,94
Réserve pour paie du salarié	3500,00
Réserve pour enquêtes	2500,00
Réserve pour tirage du Consommateur n°76 à 76	2500,00
Adhésions	18261,82
Abonnements au Consommateur du 95	3100,00
Subvention DDCCRF (pour les actions...) et autres	3055,48
Bénéfices sur abonnement Que Choisir	191,00
Acomptes CNASEA	56139,49
Total des recettes	89592,73

DEPENSES

Frais de fonctionnement P&T	4313,85
Tirage du Consommateur du 95 n°76 à 79	3956,25
Cotisation UFC nationale	4059,00
Fournitures de bureau	119,90
Paie du salarié	49094,88
GARP (salarié)	3880,00
URSSAF (salarié)	8932,13
Retraite complémentaire (salarié)	7350,00
Alimentation caisse	160,00
Assurance (année 2002)	3146,10
Prévision gestion du site Internet	0,00
Réserve pour tirage du Consommateur n°80 à 83	1000,00
Réserve pour paie du salarié	3500,00
Au compte courant au 31 décembre 2001	80,62
Total des dépenses	89592,73

Comme l'an dernier on peut constater qu'il ne nous reste plus grand chose en caisse et que les cotisations à venir, si leur nombre n'est pas en nette augmentation, seront insuffisantes pour payer notre employé.

**LE CONSOMMATEUR DU 95
est édité par l'UFC-QUE CHOISIR
de la Vallée de Montmorency**

Centre Culturel du Forum
95210 SAINT GRATIEN
Associations régies par la loi de 1901

Téléphone: 01.34.17.24.45
Fax: 01.34.17.24.45
e-mail: 1953@ufc-ul.org
Internet: www.ufc-ul.org

Direction: M. CIMA
M. LAGUILHOU
Trésorerie: Mme DARGNAT
Secrétariat: M. MILLEREUX
Litiges: Mme ALLEGRE
Enquêtes M. FOUCHE
M. ALBOUKAI
et ceux qui voudront
bien nous aider !

Commission paritaire n°64152
Dépôt légal à parution
Numéro tiré à 600 exemplaires
Abonnement un an (4 numéros): 20F

**PERMANENCES LITIGES
(Hors vacances scolaires)**

-Au Centre Culturel du Forum de
Saint-Gratien tous les jeudis
de 19h15 à 19h45
-Au Centre culturel les Noël's (Soisy)
1er lundi de chaque mois de 14h à 16h

**Nous sommes désolés de ne
pas pouvoir répondre au télé-
phone.**

**BULLETIN D'ADHESION-READHESION
ABONNEMENT-REABONNEMENT**

Si vous êtes adhérent, ou si vous souhaitez adhérer à l'UFC Vallée de Montmorency,
adressez votre chèque à l'ordre de l'UFC au Centre Culturel du Forum 95210 ST GRATIEN

NOM.....

ADRESSE.....
.....

- Adhésion de soutien (+ abonnement 1 an): 18,30€ ou plus...
- Adhésion (+ abonnement 1 an): 13,73€
- Abonnement 1 an seul: 3,05€

Par notre intermédiaire, vous pouvez prendre aussi un premier abonnement à "QUE CHOISIR" à tarif réduit:
• 11 numéros + 4 hors série: 45,28€ au lieu de 60,37€ **PROFITEZ-EN!**

